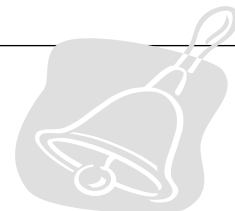


# L'Appariteur de Bourbach-le-Bas d'r Burbacher Weiwel



## Bulletin d'information n°29 Mai 2021

Chères Bourbachoises, chers Bourbachoïis,

Cela fait un peu plus d'un an que le coronavirus bouleverse nos vies personnelles, professionnelles et sociales !

Des mois d'angoisses, de craintes d'attraper ce fichu virus, de succession de confinement, déconfinement, re confinement ; des mois de privation de liberté, de vie sociale et de douleur pour des milliers de familles qui ont perdu un proche.

Aujourd'hui l'espoir renaît grâce à la vaccination, seule manière de retrouver d'ici quelques temps une vie normale.

Et pourtant, il a fallu continuer à vivre, à travailler, malgré toutes les difficultés rencontrées.

Il en est ainsi aussi pour votre Commune, vos élus qui ont multipliés les initiatives pour rendre la vie plus facile. Cela n'a pas été simple de démarrer un nouveau mandat dans ces conditions, mais néanmoins de nombreux chantiers ou dossiers ont pu être lancés. Vous pouvez le constater avec les travaux en cours et la lecture de ce journal.

La technocratie, la bureaucratie française sont souvent évoqués et la crise sanitaire a amplifié le phénomène. Un exemple concret : il aura fallu plus d'un an pour que la convention qui permettra le déploiement du très haut débit, la FttH, soit signée entre l'Etat, la Région, la CCTC et Orange opérateur pilote ! Ou bien l'exemple de la téléphonie mobile dont l'antenne installée en août 2020, n'est toujours pas en service !

Quotidiennement il faut se battre pour faire avancer les dossiers et cela fini par être épuisant ! Votre soutien et vos encouragements sont précieux.

Gardons à l'esprit cette puissante réflexion de Samuel Pissar, l'un des grands esprits de notre temps :  
« Quand le désespoir noie la raison, la folie recrute le sauveur ».

Bonne lecture, cordialement.

Pierre-Marie KOLB,  
Maire

## LES LECONS DE L'HIVER :

Les épisodes neigeux de l'hiver ont occasionnés de nombreuses chutes d'arbres ou de branches sur la voie publique (rues et routes départementales) se traduisant par un accident grave sur la RD37 (entre les ponts de la Doller et du Bourbach), un véhicule neuf endommagé rue de la Ferme, une coupure de courant de plusieurs heures dans la partie haute du village, etc...Merci aux équipes d'Enedis intervenues dans la nuit, rue du 3<sup>ème</sup> RSM et à la RCSC –Réserve Communale de Sécurité Civile qui ont fait preuve de beaucoup de disponibilité et d'efficacité.

C'est l'occasion de rappeler les obligations des propriétaires fonciers riverains de ces axes routiers. La mairie est intervenue auprès de certains et le Service des Rivières a dégagé les arbres le long des routes départementales, sur la moitié du lit du ruisseau lui appartenant.

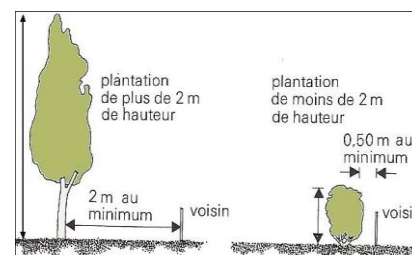
Chaque propriétaire doit entretenir ses parcelles conformément au Code Civil. A défaut, sa responsabilité pourrait être engagée en cas de sinistre.

## LA LEGISLATION EN MATIERE DE HAUTEUR DES HAIES :

Il en est de même pour ce qui concerne les haies le long des rues, dont les hauteurs sont sources de litiges et de problèmes de voisinage.

Vous trouverez ci-dessous un rappel de la législation en la matière.

**Article 671 du code civil : L'article 671 stipule qu'il faut respecter une distance de 2 m par rapport à la limite de propriété, dès lors où votre plantation dépasse la hauteur de 2 m à l'âge adulte. Si votre arbre atteint une hauteur inférieure de 2 m, il peut être planté à 0.50 m au minimum de votre limite. Veillez aussi à ce que votre plantation, une fois l'âge adulte atteint ne s'approche pas trop près d'obstacles aériens tels que lignes téléphoniques ou électriques, ou souterrains tels que conduites (gaz, eau).**



Un constat sera fait à l'automne par la Brigade Verte ; les propriétaires des haies non-conformes seront rappelés à l'ordre avec une possible verbalisation si cela ne devait pas être suivi d'effet.

Nous vous rappelons que la Commune met à votre disposition un service de broyage des végétaux auquel vous êtes nombreux à faire appel. Il suffit pour cela de vous inscrire en mairie.

\*\*\*\*\*

## EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT : PREMIERS BILANS ...

Nous avons attendu qu'une année complète s'écoule pour faire un premier bilan de l'extinction de l'éclairage public la nuit entre 23h00 et 04h00 du matin. Et nous continuerons à le faire en 2021 et 2022.

Le bilan est plus que positif ! Outre toutes les incidences sur le plan environnemental, **l'économie réalisée est de l'ordre de 50 %, soit en montant 5 371.58€ du 01/01 au 31/12/2020**. C'est aussi le passage progressif aux lampes LED entrepris par la CCTC (Communauté de Communes Thann/Cernay) depuis quelques années qui permet d'obtenir ce résultat. Deux nouvelles rues en ont été équipées cet hiver : les rues du 3<sup>ème</sup> RSM et de Masevaux. Dans le cadre du chantier actuel d'enfouissement des réseaux secs, l'éclairage public de la rue de la Notten sera également remplacé par des lampes LED.

\*\*\*\*\*

## CONSEQUENCES DE LA SUPPRESSION DU CPI :



Comme vous le savez, le corps local des sapeurs-pompiers a été dissous en date du 01 avril 2020 et a été remplacé par la RCSC. C'est le CPI de Sentheim qui intervient depuis.

L'absence de corps local et un nouveau mode de calcul instauré par le STIS du Haut-Rhin (Service Territorial d'Incendie et de Secours) se traduit par une augmentation de **4 958.74€** de notre contribution. On peut ainsi mesurer combien le

dévouement et la disponibilité des hommes et femmes qui ont fait vivre ce CPI durant toutes ces années ont permis à la collectivité de faire des économies substantielles!

Celles réalisées sur l'éclairage public permettent d'absorber cette dépense supplémentaire obligatoire. Signalons également que l'ensemble des 24 poteaux d'incendie ont fait l'objet d'une vérification complète il y a quelques semaines. D'ores et déjà des travaux de remplacement et de réparation sont programmés dans les jours à venir.

\*\*\*\*\*

## ECOLE NUMERIQUE :

Les écoles du RPI Bourbach-le-Bas/Roderen ont obtenues le « Label Ecoles Numériques 2020 ». Nos écoliers bénéficieront de tablettes numériques et PC portables. L'investissement a été pris en charge par chacune des communes et financé par une subvention de l'Etat à concurrence de **1 849.20€, soit 50 %**

Après le remplacement du TBI – tableau interactif – l'année dernière, nos enfants auront à leur disposition tous les outils numériques leur permettant de travailler dans les meilleures conditions possibles.

C'est aussi l'une des conséquences des confinements successifs et de la volonté d'assurer une continuité pédagogique.



## **UN DEUXIEME COLUMBARIUM :**

Il ne restait plus qu'une case de disponible à fin 2020. C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal a décidé d'un faire installer un deuxième columbarium qui a été livré ces jours-ci à côté du premier. C'était un investissement prioritaire du budget 2021 pour un montant de **10 931.82 € TTC** financé à raison de 50% par les fonds de concours de la CCTC.

## **IN MEMORIAM : JEAN-CLAUDE MONPOINT**

Président durant de nombreuses années de l'ASC – Association Socio-Culturelle – qui a donné ses lettres de noblesses aux Feux de la St Jean et Président en fonction de la section locale de l'UNC, Jean-Claude Monpoint est décédé le 24 mars dernier à l'âge de 81 ans. Il était encore présent le 11 novembre dernier lors du dépôt de gerbe au monument aux Morts. Bien que résidant à Thann, il n'a eu de cesse de contribuer à la vie sociale de notre village.

## **DIVERS : JOURNEE CITOYENNE LE 25 SEPTEMBRE 2021**



Malgré le contexte sanitaire actuel et ne sachant pas comment il va évoluer dans les prochains mois, la journée citoyenne qui n'avait pu être organisée en 2020, est à nouveau programmée pour le **samedi 25 septembre** prochain, date retenue à l'échelle nationale. Notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas.

## **ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE :**

A ce jour et malgré nos relances régulières, nous ne connaissons toujours pas la date de mise en service.

La réponse étant toujours la même : avant le 10 juillet 2021, échéance des 24 mois de l'arrêté ministériel.

Dès qu'elle le sera, vous en serez informés.



## **Ftth – LA FIBRE OPTIQUE A TRES HAUT DEBIT :**

Comme déjà annoncé, notre commune devrait bénéficier de la fibre optique à très haut débit amenée dans chaque logement. C'est une décision prise en février 2020, mais il aura fallu un an pour que la convention qui lie Orange, l'Etat, la Région et la Communauté de Communes, soit signée. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier dernier qui s'est déroulée en présence du Président de la CCTC, François Horny, la Commune a fait part de son agacement ! La signature est intervenue dans les jours qui ont suivi. Orange maintient le planning annoncé de fin 2022 pour une couverture totale du village.

Dans 75 % de nos rues les réseaux téléphone, internet, vidéo et éclairage public sont déjà enfouis et l'extension actuelle dans les rues de Roderen et de la Notten devrait en faciliter le déploiement. A l'issue, vous aurez le choix entre les différents fournisseurs d'accès.

## **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS DE LA RUE DE RODEREN, ETENDU A LA RUE DE LA NOTTEN :**

Le chantier a démarré avec un peu de retard lié aux procédures de passation des marchés et à la déviation mise en place lors de la fermeture de la route entre Roderen et Guewenheim. Mais il avance de bon train et l'entreprise retenue, CREATIV TP réalise un excellent travail.

Alors que seul l'enfouissement du réseau électrique était prévu rue de la Notten, puisque interconnecté avec les rues du Laminage et de Roderen, le Conseil Municipal a entendu les demandes de riverains suggérant de profiter du génie civil pour enfouir également les réseaux Orange et Numéricable, l'éclairage public l'étant déjà. C'est ainsi que l'ensemble des réseaux le seront donc comme pour la rue de Roderen. C'est un investissement supplémentaire de l'ordre de **35 000 € HT**.

Très prochainement, la rue de Roderen fera l'objet d'une déviation en journée pour permettre le bon déroulement du chantier. Des feux tricolores régleront la circulation jusqu'à mi-juillet.

Afin de répondre aux demandes répétées notamment par les personnes faisant actuellement du télétravail, le basculement des réseaux par les différents opérateurs ne se fera pas avant l'automne, une fois terminée la partie génie civil. Le moment venu une information sera diffusée afin d'éviter les coupures intempestives.

\*\*\*\*\*

### **CHANTIER SALLE DU LIERENBUCKEL :**

Démarré mi-janvier 2021, il a été stoppé pendant pratiquement deux mois, dans l'attente du déplacement d'un coffret électrique par Enedis... Malgré la demande faite dans les temps, il aura fallu subir, une fois de plus, la bureaucratie et l'organisation particulièrement complexe du distributeur d'énergie. Ce n'est que mi-mars, après moult interventions et beaucoup de tension que ce coffret a été déplacé... Ce qui retardera d'autant la fin prévisionnelle du chantier qui se situe actuellement à fin 2021.

\*\*\*\*\*

### **VITESSE EN AGGLOMERATION ET STATIONNEMENT GENANT :**

Sujet récurrent et maintes fois évoqué notamment lors des réunions de quartier de l'automne 2018. Il n'a pas été oublié mais c'est un sujet complexe. Entre les ralentisseurs (testés puis supprimés il y a quelques années déjà rue Principale) les « coussins berlinois » tant décriés ou les feux de régulation de la vitesse que le législateur proscriit, les solutions ne sont pas évidentes à mettre en œuvre. Envisager des aménagements de voirie est également difficile compte-tenu de l'étroitesse du vallon. Entre le panneau d'entrée d'agglomération côté Sentheim et celui de la sortie vers Bourbach-le-Haut, il y a 1,6 km de route départementale qui traverse tout le village, et seul un carrefour pourrait être aménagé, sous réserve de pouvoir faire les acquisitions foncières nécessaires ! Une étude sera présentée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et il sera proposé de tester une solution dans le cadre des travaux d'enfouissements des réseaux secs de la rue de Roderen en cours.



**Un mot sur les stationnements gênants...** Certains véhicules sont souvent garés sur les passages piétons à proximité des intersections ou sur les trottoirs ce qui peut provoquer des situations accidentogènes.

\*\*\*\*\*

### **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES LES 20 ET 27 JUIN 2021 :**

Le lieu du bureau de vote sera le même que pour les élections municipales, à l'ancienne école au 9 rue de l'Eglise. Du fait des 2 scrutins concomitants et pour leurs bons déroulements, nous faisons appel à des bonnes volontés qui pourraient siéger en temps qu'assesseurs. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie. **Attention !!! La date limite des inscriptions sur la liste électorale est le 07 mai 2021.**

\*\*\*\*\*

### **CADRE DE VIE**

Dans un schéma de cohérence avec le fleurissement Communal et la commande groupée de fleurs, le concours des maisons fleuries fera son retour en 2021. Le jury sera de passage dans la deuxième quinzaine de juillet.

L'inscription n'est pas obligatoire et le règlement reste inchangé par rapport aux éditions antérieures.

## **PROCHAINS MARCHES PAYSANS : 14 et 28 mai 2021**

#### **LA MAIRIE A VOTRE SERVICE**

Accueil secrétariat mairie à l'Agence Postale : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Et à la Mairie le vendredi de 16h00 à 18h00

tél : 03 89 82 50 45 - fax : 03 89 82 85 22

e-mail : [mairie.bourbachlebas@numericable.fr](mailto:mairie.bourbachlebas@numericable.fr)

Suivez les actualités du village sur notre site internet : [Bourbach-le-Bas.fr](http://Bourbach-le-Bas.fr)